



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**CHU Dijon Bourgogne – Demande de subvention pour un simulateur de chirurgie de la cataracte et rétine**

Le CHU Dijon Bourgogne dispose, avec le service d'ophtalmologie dirigé par le Professeur Catherine Creuzot-Garcher, d'un service de tout premier ordre qui figure parmi les meilleurs de France et d'Europe, tant en termes de prise en charge des pathologies de la cataracte, de la rétine et du glaucome, ainsi qu'en témoignent les premières places au dernier classement annuel 2024 du magazine le Point, qu'en matière de formation et de recherche (2 chercheurs figurant dans le classement de Stanford qui concerne les 2 % de scientifiques les plus cités au monde).

Cette excellence bénéficie directement aux patients de notre région, et même au-delà.

Cette attractivité a été rendue possible grâce à l'excellence de l'équipe médico-soignante, la qualité de l'apprentissage et de la formation médicale dijonnaise, largement reconnue au niveau européen (participation active à l'European Board of ophthalmology, et à l'European vision and Eye research, European Glaucoma Society).

Ce service accueille et forme les futurs ophtalmologues durant six ans. L'apprentissage de la chirurgie de la cataracte est obligatoire. La formation à la chirurgie de la rétine est également un atout important pour la région. Afin de maintenir son rang et son attractivité, le service d'ophtalmologie doit innover et souhaite se doter, à l'instar d'autres établissements hospitalo-universitaires (Nancy, Reims, Strasbourg, Paris, Lyon), d'un simulateur pour aborder ces apprentissages.

Il existe au CHU Dijon Bourgogne un centre de simulation en santé, mais, faute d'équipement de simulateur en ophtalmologie, les praticiens seniors du service d'ophtalmologie assurent des formations sur les simulateurs des autres centres, notamment parisiens.

Ainsi l'acquisition par le CHU Dijon Bourgogne d'un équipement de simulation de la cataracte et de la rétine permettrait d'assurer une formation aussi bien sur le volet de la formation initiale des internes que la formation continue des praticiens déjà installés - y compris en ville - et ceux plus récemment arrivés en région ou achevant leur formation et souhaitant potentiellement s'implanter durablement dans nos territoires, particulièrement dans les zones médicalement sous denses de la région du Groupement Hospitalier de Territoires Côte d'Or et Nièvre.

Après un premier courrier en date du 17 décembre 2024 (annexe 1) complété et précisé d'un courrier du 28 octobre 2025 (annexe 2), la direction du CHU Dijon Bourgogne sollicite Dijon métropole pour soutenir à hauteur de 100 000 € le financement de ce simulateur dont le coût total est estimé autour de 288 900 € (annexe 3).

Au-delà de ses capacités propres, le CHU Dijon Bourgogne prévoit d'assurer le financement complet de cet investissement par la sollicitation de subventions complémentaires auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Université Bourgogne Europe, l'ARS BFC.

A date, la Région a validé le principe d'une subvention de 100 000 €.

Il vous est proposé d'attribuer au CHU Dijon Bourgogne, une subvention d'un montant de 50 000 € selon les conditions et modalités de versement spécifiées dans la convention jointe (annexe 4).

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** au CHU Dijon Bourgogne, une subvention d'investissement de 50 000 euros au titre de l'investissement pour l'acquisition d'un simulateur de chirurgie de la cataracte et de la rétine ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits, pour payer les différentes échéances de cette subvention métropolitaine, seront prélevés sur le budget 2025.

SCRUTIN

POUR : 42

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)